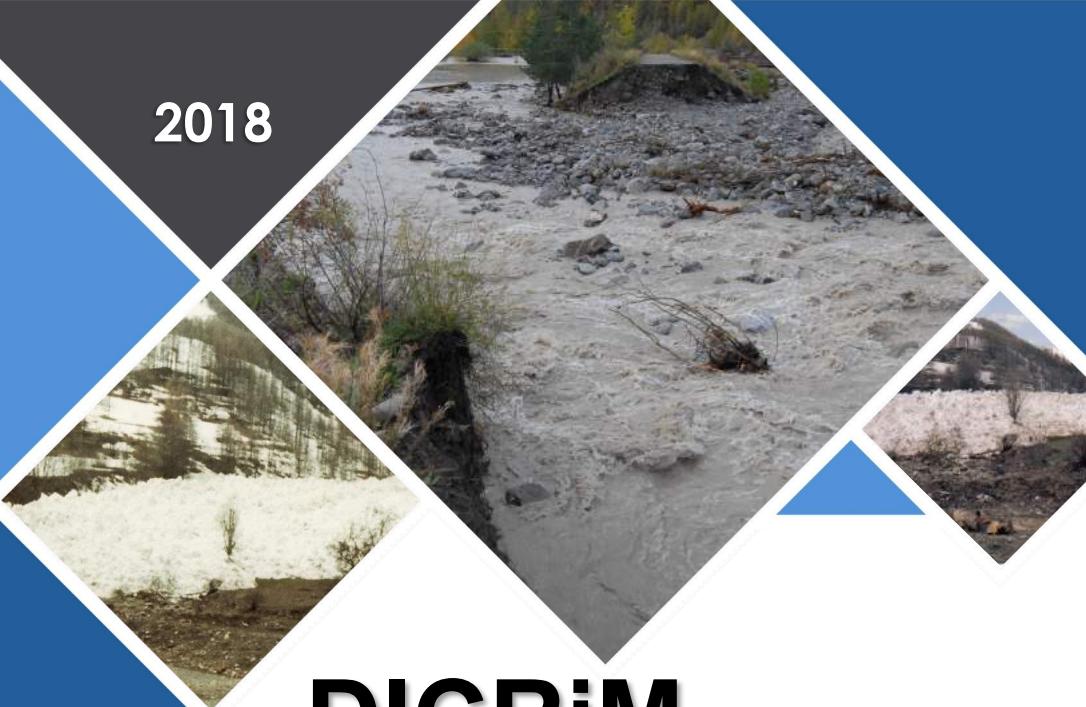


2018



DICRiM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Les

RISQUES MAJEURS

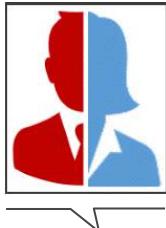
à Réallon

Document à conserver

►►► Ayons les bons réflexes ...



Édito



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des habitants de **Réallon** est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que des consignes de sécurité à connaître en cas d'événement.

« Prévenir pour mieux réagir »

Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement. En complément de ce travail d'information, la commune prévoit d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événement.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Mr GLEIZE Jean-Louis

Le Maire

Sommaire

Édito	p. 2
Les risques majeurs	p. 4
La carte des aléas	p. 6

►►► Les risques naturels sur la commune :

	Le risque Inondation	p. 8
	Le risque Mouvement de terrain	p. 10
	Le risque sismique	p. 12
	Les évènements climatiques	p. 14
	Les avalanches	p. 16
	Le risque radon	p.18

►►► Les risques technologiques sur la commune :

	Transport de matières dangereuses	p.20
	L'organisation de crise	p.22
	L'indemnisation	p.23
	Le mémento des risques	p.24

Les risques majeurs



►►► Qu'est ce que c'est ?

Un risque majeur est un événement imprévu et brutal d'origine naturelle ou technologique qui entraîne des conséquences importantes pour les personnes, les biens et l'environnement.

►►► Qui fait quoi ?

Préfecture

Elabore un document général regroupant toutes les informations sur les risques naturels et technologiques (Dossier Départemental sur les Risques Majeurs DDRM).

Prépare des plans de secours (ORSEC).

La Mairie

Informe sur les risques majeurs et les bons réflexes.

Réalise le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Alerte la population.



La Population

Adopte les bons réflexes

Les Etablissements scolaires

Prennent en charge les enfants en cas d'accident majeur (Plan Particulier de Mise en Sureté PPMS).

Les Services de secours

Interviennent dans la phase d'urgence pour porter secours aux personnes blessées et lutter contre les sinistres.

Les risques majeurs



▶▶▶ Comment contacter la Mairie ?

Mairie de Réallon

La place 05160 Réallon

Téléphone : 04 92 44 23 93

Mail : reallon.mairie@wanadoo.fr

FREQUENCES RADIO

France Inter **100.7**

France bleu **101.8**

Alpes 1 **99.2**

Site internet de la ville www.realлон.fr

Météo France www.meteofrance.com

▶▶▶ Numéro utile

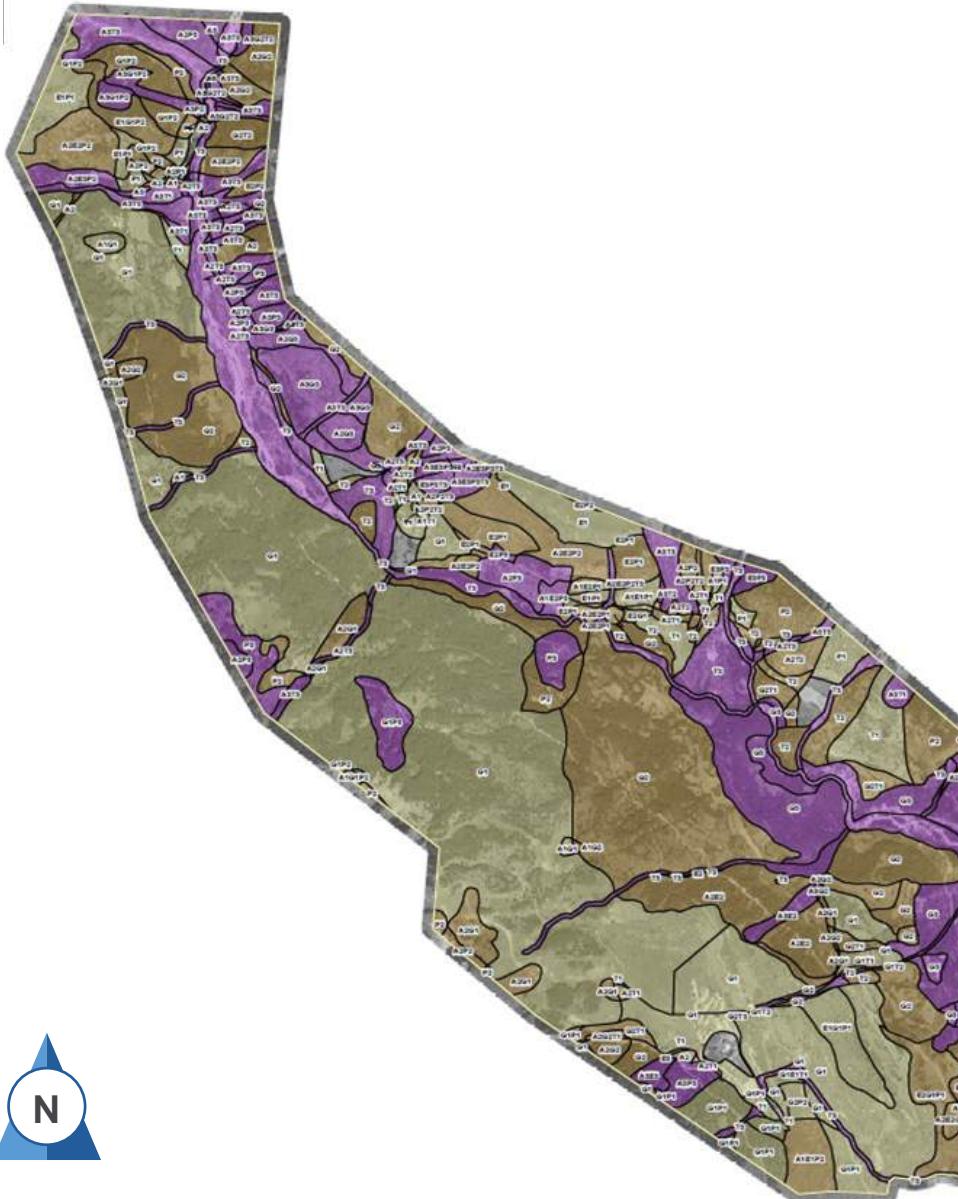
Pompiers **18 ou 112**

SAMU **15 ou 112**

Police **17 ou 112**

N° en cas de canicule **0 800 06 66 66**

Carte des risques



Carte des Aleas			
	Risque	Niveau	Risque
Avalanche	AA	AA	AA
Glissement de terrain	BB	BB	BB
Coupe de bois	BB	BB	BB
Inondation	BB	BB	BB
Coupe subventionnée	BB	BB	BB
Ruisseau			
Échappée de l'eau de nos rivières			

DOSSIER APPROUVE



Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles

Commune de
REALLON
CARTE DES ALEAS

Annexé à l'arrêté préfectoral

n°

du

Le Préfet

Service Instructeur :
Direction Départementale des Territoires

Réalisation :
Office National des Forêts
Service de Restauration des Terrains en Montagne





INONDATION

On parle d'inondation est une submersion temporaire, par l'eau, de terres qui ne sont pas submergées en temps normal, quelle qu'en soit l'origine. L'expression recouvre les inondations dues aux crues des rivières, des torrents de montagne et des cours d'eau, aux remontées de nappe, aux ruissellements urbains et agricoles ainsi que les submersions marines au-delà des limites du rivage de la mer.

►►► Sur la commune : risque de crue torrentielle :

Du torrent de Réallon. Une attention particulière doit être apportée au niveau du camping de l'Isle et des différents ouvrages de franchissement.

Du torrent de La Pisso. Le risque est principalement présent au chef-lieu de Réallon : laves torrentielles qui envahissent le village.

Le ravin de la Sauche. Les laves torrentielles peuvent envahir le hameau du Villard et déborder sur la RD41

Le torrent de la Gorge. Un pont est situé sur la voie communale : des laves torrentielles peut venir envahir le village des Gourniers.

Du torrent de Reyssas. Bien surveiller les ouvrages de franchissement : le pont situé sur la RD9 et le radié situé sur le GR50.

Le ravin de Maou-riou. Un pont est situé sur la RD41 et la lave torrentielle peut atteindre la même RD.

D'autres risques existent : coulée de boue, lave torrentielle au niveau du ravin de la Pissarotte.

►►► Prévention - Protection

Surveillance visuelle régulière sur l'ensemble des cours d'eau

Entretien des cours d'eau : abattage de bois sur les berges

Travaux de protections au niveau des cours d'eau (torrent de la Pisso et torrent de Réallon) après étude dirigée par RTM.

►►► Les événements historiques :

Octobre 1829 (moulin détruit), 1897 (un barrage RTM emporté), Juin 1925 (route coupée), Septembre 1929 (routes et ouvrages endommagées), Aout 1944 (mur emporté, route ravinée), Juin 1955 (crue très violente, pont emporté...), Septembre 1987, juin 2005 (pont de la RD 41 submergé, sous-sol inondés...), Crues de laves en Aout 1991 et 1996, Octobre 2006 (berge endommagée, digue endommagée...)

les bons réflexes



►►► dès l'alerte par la collectivité :

Mettez-vous à l'abri (ne pas rester dans son véhicule)

Mettez hors de l'eau le maximum de vos biens

Installez vos mesures de protection temporaire (batardeaux)

Faites une réserve d'eau potable et de produits alimentaires

►►► pendant l'inondation :

Restez informé de la montée des eaux en écoutant la radio

Coupez l'électricité et le gaz

N'allez pas chercher ses enfants à l'école

Ne téléphonez pas (libérez les lignes pour les secours)

►►► après l'inondation :

Ne vous aventurez pas dans une zone inondée

Aérez et désinfectez les pièces de votre habitation

Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche

Chauffez dès que possible





Mouvement de terrain



Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol. On peut distinguer :

Les mouvements lents, qui entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'humain. Ils regroupent principalement les affaissements, les tassements, les glissements, le retrait-gonflement.

Les mouvements rapides, qui se propagent de manière brutale et soudaine. Ils regroupent les effondrements, les chutes de pierres, les éboulements, les coulées boueuses et les laves torrentielles.

Les mouvements de terrain peuvent entraîner un remodelage du paysage. Celui-ci peut se traduire par la destruction de zones boisées, la déstabilisation de versants ou la réorganisation de cours d'eau.

►►► Sur la commune

Zones de glissements de terrain : les Méans/Verdeyer, Les Rousses, la Rouvière

Chutes de pierres et de blocs : Secteur Coste Belle

Présence d'une carrière sur la commune.

►►► Prévention - Protection

Aménagements : Des ouvrages de protection ont été réalisés le long des routes dominées par des falaises

Maitrise de l'urbanisme : Prise en compte de ce risque dans le PLU

►►► Les événements historiques :

Nov. 1886 : Glissement au niveau des Méans (9 morts, 1 blessé)

Fév. 1908 : Chute de bloc au niveau de Coste Belle

En 1928, Juin 1936, Novembre 1951, Juin 1963 : Glissement au niveau des Rousses (maison écroulée, menace d'effondrement sur 2 maisons, route coupée – RD9...)

Fév. 1932 : Glissement Le Verdeyer et les Méans (2 maisons ruinées)

Printemps 1978 : RD9 coupé par un glissement (entre la ferme du Moulin et le Village des Rousses)

les bons réflexes



►►► dès l'alerte par la collectivité :

Évacuez les bâtiments.

Fuyez latéralement la zone dangereuse.

Gagnez au plus vite les hauteurs les plus proches.

Ne revenez pas sur vos pas.

Écoutez la radio.

N'allez pas chercher ses enfants à l'école.

Évitez de téléphoner.

Ne prenez pas l'ascenseur.

►►► après :

N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

Ne vous approchez pas de la zone du sinistre.

Respectez les consignes de retour à la normale.





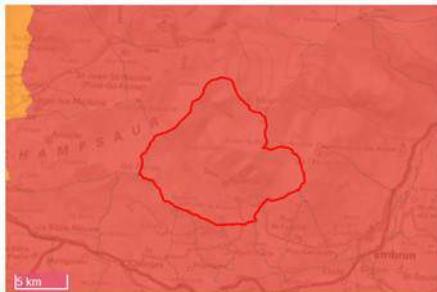
Séisme

Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation, le long d'une faille généralement préexistante. Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie et se traduit en surface par des vibrations plus ou moins importantes du sol. Les vibrations du sol peuvent induire des mouvements de terrain ou la liquéfaction des sols et provoquer également des tsunamis si leur origine est sous-marine.

►►► Sur la commune

L'ensemble de la commune est en zone 4 : Aléa moyen.

- [Grey square] 1 (très faible)
- [Yellow square] 2 (faible)
- [Orange square] 3 (modérée)
- [Red square] 4 (moyenne)
- [Dark Red square] 5 (forte)



►►► Prévention - Protection

Normes parasmistiques des bâtiments prévus dans le PLU

►►► Les événements historiques :

Séismes les plus importants potentiellement ressentis dans la commune de REALON

Commune	Intensité interpolée	Intensité interpolée par classes	Qualité du calcul	Fidélité de la donnée observée Si France	Date du séisme
REALON	5.90	VI	calcul très précis	données très sûres	18/07/1938
REALON	5.82	VI	calcul précis	données très sûres	19/05/1866
REALON	5.72	V-VI	calcul précis	données très sûres	23/02/1887
REALON	5.64	V-VI	calcul peu précis	données incertaines	18/10/1356
REALON	5.53	V-VII	calcul très précis	données assez sûres	19/03/1935
REALON	5.53	V-VII	calcul précis	données assez sûres	31/01/1612
REALON	5.45	V-VI	calcul peu précis	données incertaines	18/01/1618
REALON	5.44	V-VII	calcul précis	données incertaines	09/03/1753
REALON	5.33	V-VII	calcul précis	données incertaines	16/04/1808
REALON	5.26	V-VII	calcul très précis	données très sûres	27/11/1884

les bons réflexes



►►► avant le séisme :

Fixez les meubles autant que possible les meubles au sol ou au mur.

Repérez les points de coupure d'eau, du gaz et de l'électricité.

►►► dès les premières secousses :

A l'intérieur : Placez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides.

N'utilisez pas l'ascenseur.

A l'extérieur : Eloignez-vous le plus possible des bâtiments, des arbres, des lignes à haute tension. Accroupissez-vous et protégez-vous la tête.

En voiture : Arrêtez-vous et restez à l'intérieur. L'habitacle vous protégera des chutes d'objets

►►► à la fin des secousses :

Ne rentrez pas chez vous sans l'autorisation des autorités compétentes.

Vérifiez l'eau, le gaz, l'électricité. N'allumez pas de flamme. En cas de fuite de gaz, coupez la vanne d'alimentation, ouvrez les fenêtres quittez les lieux et prévenez les autorités.

Écoutez la radio. Ne téléphonez pas.

Vérifiez que personne n'est resté coincé dans les ascenseurs.

N'allez pas chercher les enfants à l'école.

Si vous êtes bloqué sous des décombres, signalez votre présence en frappant sur un objet à votre portée (table, poutre, canalisation, ...)

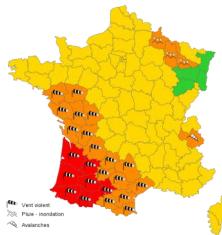


Evènements Climatiques



On parle de tempête lorsqu'une perturbation atmosphérique (ou dépression) génère des vents dépassant 89 km/h (soit 48 nœuds - degré 10 de l'échelle de Beaufort). Ces vents violents s'accompagnent de fortes précipitations et parfois d'orages. Les tempêtes peuvent avoir un impact considérable aussi bien pour les personnes que pour leurs activités ou leur environnement.

on parle de chutes de neige importantes lorsqu'une quantité de neige anormalement élevée tombe sur une période de temps faible. Cette quantité est variable en fonction de la région. Elle dépend de la quantité de neige qui est habituellement amenée à tomber dans la zone concernée.



	Pas de vigilance particulière
	Phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux
	Vigilance accrue phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle prévus
	Vigilance absolue phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle prévus

►►► Sur la commune

Ce risque est présent sur l'ensemble de la commune.

►►► Prévention - Protection

Météo-France diffuse aux autorités et au grand public **des cartes de vigilance** qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas de vigilance orange (niveau 3) ou rouge (niveau 4).

Données accessibles sur le site suivant : www.meteofrance.com. Bulletin météo accessible par téléphone au 08 99 71 02 05 pour des informations à un niveau plus local (massif).

►►► Les événements historiques :

Hivers 1989 : Bâtiment station de ski qui a vu son toit emporté

01/1994 : Coup de vent : envol de toiture cabane du pré d'antonio

les bons réflexes



►►► dès l'alerte :

Déplacez-vous le moins possible.

Rentrez à l'intérieur les objets pouvant être emportés (tables, chaises, ...).

Fixez ce qui n'a pas pu être entré à l'intérieur.

Fermez portes, fenêtres et volets. Gagnez un abri en dur.

Prévoyez un stock de denrées alimentaires ainsi que des moyens d'éclairage de secours.

Restez informé (météo France, radio, ...)

►►► pendant la tempête :

Restez à l'abri.

N'allez pas chercher les enfants à l'école.

Ne prenez pas votre véhicule.

Ecoutez la radio France bleu ou Inter.

►►► pendant les chutes de neige :

Ne pas se garer sur les voies de circulation

Ne pas monter sur le toit pour le dégager

Ecoutez la radio France bleu ou Inter.

►►► après l'évènement :

Réparez ce qui peut l'être sommairement (toiture, ...).

Coupez ou faites couper les branches et les arbres qui menacent de s'abattre.

Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, ne jamais les toucher.





Avalanches

Une avalanche correspond à un déplacement rapide d'une masse de neige sur une pente, provoqué par une rupture d'équilibre du manteau neigeux. Il existe 2 grands types d'avalanche :

- L'avalanche coulante : c'est le déplacement d'une masse de neige (1m environ) coulant le long du sol en suivant le relief. Les dégâts sont dans ce cas provoqués par la poussée de la neige
- L'avalanche en aérosol : C'est un écoulement rapide de neige sous la forme d'un nuage résultant du mélange de l'air et des particules de neige. Cette avalanche possède de grandes bouffées turbulentes et peu atteindre une dizaine de mètre. Elle dévale la pente sans suivre le relief. Ici les dégâts sont provoqués par l'effet de souffle.

►►► Sur la commune

De nombreux couloirs d'avalanches sont présents sur la partie haute de la commune. Elles peuvent partir des hauts sommets (aiguilles de Chabrières, Pointe de Serre, l'Aiguille, Le Garabrut, Le Mourre Froid, ...) et atteindre la RD241 et RD41 ainsi que le fond de la vallée de Réallon. La voirie communale des Ollieux peut également être touchée.

Une attention particulière doit être apportée au niveau du domaine skiable (danger pour les skieurs).

►►► Prévention - Protection

Déclenchement préventif au niveau du domaine skiable : suivant le Plan d'Intervention pour le déclenchement préventif des Avalanches (P.I.D.A.).

►►► Les événements historiques :

En 1958, l'avalanche de Gourniers venant du ravin de Coumians a coupé un chemin et s'est arrêté dans le torrent de Réallon. En janvier 1841, elle a détruit 5 maisons et fait 3 morts. En janvier 1943, elle a détruit une maison sans faire de victime. En 1986, l'avalanche de la Gorge a provoqué des dégâts matériels.

les bons réflexes



Les consignes de sécurité s'adressent surtout aux skieurs (représentant 95% des accidents) :

►►► Avant :

S'informer des risques auprès de Météo France

Si vous avez à franchir une zone douteuse :

Détecter les zones à risques

Dégager dragonnes, lanières et une bretelle du sac, puis traverser un à un, et s'abriter en zone sûre

►►► pendant l'avalanche :

Pendant l'avalanche, si vous êtes à l'extérieur :

Tenter de fuir latéralement

Fermer la bouche, protéger les voies respiratoires pour éviter de remplir ses poumons de neige

Essayer de se cramponner à tout obstacle pour éviter d'être emporté

Essayer de se maintenir à la surface par de grands mouvements de natation

Pendant l'avalanche, si vous êtes à l'intérieur d'une habitation :

Rester à l'intérieur et fermer les volets

Si vous êtes pris sous l'avalanche :

Ne pas s'essouffler en criant : émettre des sons brefs et aigus

Créer une poche d'air en exécutant une détente énergique au moment de l'arrêt de l'avalanche





Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches.

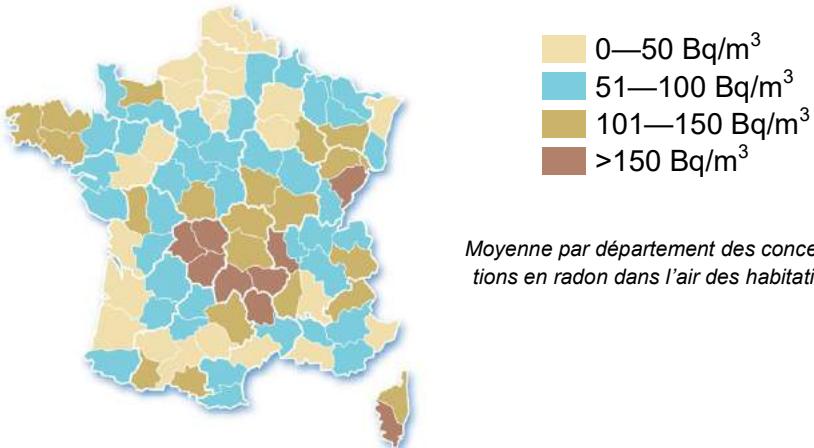
En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

►►► Sur la commune

La commune est classée en catégorie **2** sur 3, 1 étant le risque le plus faible et 3 le risque le plus important. Les communes à potentiel radon de catégorie 2 sont celles localisées sur des formations géologiques présentant des teneurs en uranium faibles mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments.

Les communes concernées sont notamment celles recoupées par des failles importantes ou dont le sous-sol abrite des ouvrages minières souterrains... Ces conditions géologiques particulières peuvent localement faciliter le transport du radon depuis la roche jusqu'à la surface du sol et ainsi augmenter la probabilité de concentrations élevées dans les bâtiments.

les bons réflexes



▶▶▶ Prévention - Protection

Des solutions existent pour réduire significativement la concentration en radon dans les habitations. Elles reposent sur deux types d'actions :

- **éliminez** le radon présent dans le bâtiment en améliorant le renouvellement de l'air intérieur ;
- **limitez l'entrée** du radon en renforçant l'étanchéité entre le sol et le bâtiment.

L'efficacité de ces mesures peut être renforcée par la mise en surpression de l'espace habité ou la mise en dépression des parties basses du bâtiment (sous-sol ou vide sanitaire lorsqu'ils existent), voire du sol lui-même. Les solutions les plus efficaces peuvent nécessiter de combiner les deux types d'actions.

Transport de matières dangereuses



Un accident TMD implique au moins une matière dangereuse. Celle-ci est définie par ses propriétés physiques ou chimiques ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, volatile ou encore corrosive.

►►► Sur la commune

Le risque TMD par route est principalement dû à la présence de la **RD41 et RD9**. Néanmoins, il peut survenir sur toutes les routes de la commune notamment du fait de la livraison de fiouls domestiques.

►►► Prévention - Protection

Au niveau national, la réglementation française ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route) permet de limiter le risque d'accident de transport de matière dangereuse. Elle est complété par d'autre réglementation concernant les canalisations de matières dangereuses ainsi que le transport ferré.

Au niveau local, un plan particulier d'intervention (PPI) est prévu sur cette thématique afin que les services de secours puissent réagir plus rapidement.

Sur la commune, il existe une interdiction de circuler au véhicule de plus de 19 Tonnes sur laRD9

►►► Les événements historiques :

Néant

les bons réflexes



►►► Si vous êtes témoin de l'accident :

Protégez pour éviter un « sur-accident », balisez les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, et faites éloigner les personnes à proximité

Ne fumez pas

Donnez l'alerte (n° 18 - 112) en indiquant le lieu exact, le moyen de transport (camion, train, ...), la présence ou non de victimes, la nature du sinistre (feu, fuite, ...) et le numéro du produit et le code danger indiqué sur le panneau orange. **NE RACCROCHEZ PAS EN 1ER**

►►► en cas de fuite du produit :

Ne touchez ou n'entrez pas en contact avec le produit

Quittez la zone de l'accident : éloignez-vous si possible perpendiculairement à la direction du vent afin d'éviter le nuage toxique

Rejoignez le bâtiment le plus proche et confinez-vous (fermez les portes et fenêtres, coupez la ventilation, obturez les entrées d'air, ne fumez pas)

►►► pendant :

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Ne fumez pas, ne manipulez pas des objets susceptibles de créer une étincelle

Ne téléphonez pas

Ecoutez la radio et suivez les consignes des autorités



L'organisation de crise



LES MOYENS D'ALERTE

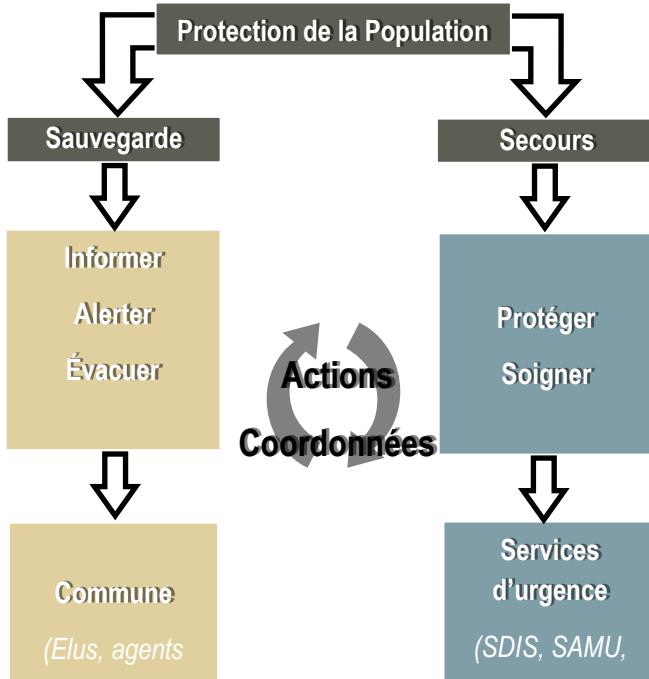
Face à un événement majeur, l'Etat par le biais de la commune vous informera du risque, de ces caractéristiques et vous rappellera la conduite à tenir.

Les moyens d'information seront les suivants :

- La radio (France Info, France Inter)
- La télévision (chaine 27 France Info)
- Le site internet de la ville
- Mégaphone

En cas d'événement, informez-vous en priorité sur ces canaux.

L'ORGANISATION DE LA SECURITE CIVILE



L'indemnisation



▶▶▶ La réglementation

La loi du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles a fixé pour objectif d'indemniser les victimes de catastrophes naturelles en se fondant sur le principe de mutualisation entre tous les assurés et la mise en place d'une garantie de l'État.

▶▶▶ Qui est concerné :

La couverture du sinistre au titre de la garantie "catastrophes naturelles" est soumise à certaines conditions :

- **L'agent naturel** doit être la cause déterminante du sinistre et doit présenter une intensité anormale
- Les victimes doivent avoir souscrit un **contrat d'assurance garantissant les dommages d'incendie ou les dommages aux biens**
- L'état de catastrophe naturelle, ouvrant droit à la garantie, doit être constaté par un **arrêté interministériel**



Procédure à suivre :

1) Informer immédiatement la mairie en indiquant :

- La date, l'heure et la nature de l'évènement
- Les principaux dommages constatés

2) Prévenir votre compagnie d'assurance

3) Surveiller la publication au journal officiel de l'arrêté interministériel fixant la liste des communes pour lesquelles le Gouvernement constate l'état de catastrophe naturelle

4) Dans les dix jours suivant la publication au journal officiel de cet arrêté, reprendre contact avec votre assureur afin de constituer un dossier de sinistre

Mémento



►►► Le plan familial de mise en sûreté

Afin d'éviter la panique lors d'un événement, un tel plan, préparé et testé en famille, permet de mieux faire face à l'événement.

Il comprend la préparation d'un kit, composé :

- d'une radio avec ses piles de rechange,
- d'une lampe de poche
- d'eau potable,
- des médicaments importants,
- des papiers importants (carte d'identité, ...)
- des vêtements de rechange et de couvertures.

Une réflexion préalable sur les moyens et itinéraires d'évacuation et le lieu de regroupement complètera ce dispositif.

►►► Les consignes à appliquer systématiquement :



►►► Numéro utile

Pompiers	18 ou 112
SAMU	15 ou 112
Police	17 ou 112